

FNADE Actualités n°143

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

A LA UNE

Feuille de route Economie Circulaire	2
--------------------------------------	---

EDITO DU PRESIDENT

Confédération des métiers de l'environnement	3
--	---

ENJEUX

Projet de loi de finances pour 2018 – Amendements TGAP	4
TGAP : Consultation sur le projet d'arrêté pris pour l'application de l'article 266 nonies du code des douanes	5

COLLECTE ET NUMERIQUE

Evolution de la fiscalité du carburant des véhicules de collecte et de transport de déchets	6
---	---

ORGANIQUE

Marque Fertilisant Durable : une reconnaissance européenne et un succès prometteur sur le marché	7
EGA - Atelier 3 : Développer la bioéconomie et l'économie circulaire	8
Automnales de l'ASTEE : Valorisation des boues et biodéchets de la source à la ressource	9

ENERGIE

Programmation Pluriannuelle de l'Energie, atelier "Valorisation énergétique"	11
--	----

STOCKAGE

Arrêt « Malagrotta » : l'UE publie son étude sur le prétraitement des ordures ménagères avant stockage	12
Journée Technique Stockage : 1er décembre 2017	13

FEDERATION ET SYNDICATS

Représentativité patronale	14
Signature d'un accord-cadre sur la transition numérique	15

NOUVEAUX ADHERENTS

AGENDA

Calendrier des événements de notre secteur	17
--	----

KIOSQUE

DVD formation sécurité SNAD	18
Mise à jour du tableau de vérification – conformité des B.O.M. neuves de 2017	19



Feuille de route Economie Circulaire

Lancés par le gouvernement le 24 octobre, les travaux de la Feuille de Route Economie Circulaire rassemblent des parties prenantes afin de dessiner de manière opérationnelle la transition à opérer vers le modèle circulaire.

Ils rassemblent des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, des entreprises, des collectivités territoriales, des ONG et interrogent les citoyens via une plate-forme de consultation publique.

La FNADE, sollicitée pour contribuer à ces travaux, a remis ses propositions au gouvernement [Retrouvez-les ici](#).

La fédération souligne l'impérieuse nécessité de créer une véritable demande locale, pérenne et viable pour les matières premières de recyclage, ainsi que l'augmentation de la qualité du tri à la source, plutôt que le renchérissement punitif du coût des filières historiques.

La FNADE rappelle que les entreprises qu'elle représente déjà engagées dans cette transformation sont prêtes à investir dans notre pays pour contribuer au développement des installations nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

Quatre ateliers thématiques ont ensuite été créés afin de faire émerger des propositions innovantes. :

1. Economie circulaire dans les territoires et baisse du stockage
2. Plastiques et économie circulaire
3. Production et consommation durables
4. Instruments économiques, fiscalité, financement

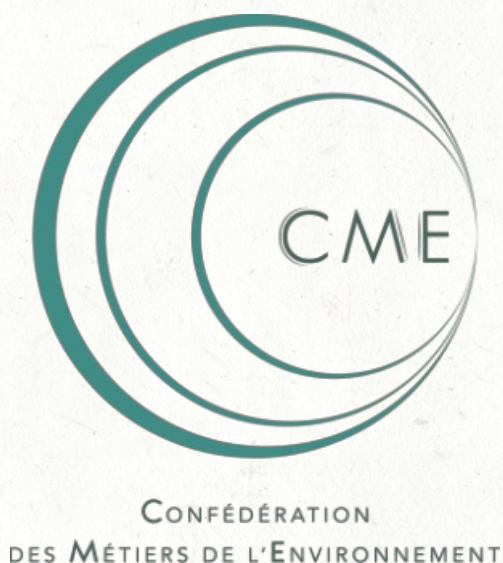
La FNADE participe à l'ensemble de ces ateliers. Pour la fédération, ces travaux constituent une formidable opportunité de donner une réelle impulsion à l'économie verte, en considérant l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur conception à la gestion des déchets. La FNADE y participe activement avec des propositions pragmatiques, issues de l'expertise des industriels de l'environnement qu'elle représente.

Ces ateliers s'achèveront en février pour une publication finale de la feuille de route par le gouvernement en mars 2018.

EDITO DU PRESIDENT

Confédération des métiers de l'environnement

La FNADE et FEDEREC ont créé le 8 novembre dernier la CME, Confédération des Métiers de l'Environnement.



Je suis heureux que la confédération voie le jour maintenant, alors que nous sommes particulièrement engagés dans l'élaboration de la feuille de route Economie Circulaire du gouvernement. Les enjeux sont importants et notre profession unie est au rendez-vous pour y répondre, en s'appuyant sur l'expérience industrielle de plus de 1500 entreprises. Porte-voix des entreprises du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets, la CME sera mobilisée sur les grands chantiers que sont la mutation du secteur et les enjeux de l'économie circulaire.

Dominique MAGUIN a été élu président de la CME, et Bernard HARAMBILLET, Vice-Président. Le bureau et le conseil d'administration réunissent des membres des deux fédérations.

La priorité de la CME est d'agir maintenant pour stimuler la demande de matières premières recyclées et de développer l'utilisation de l'énergie de récupération. Ses 4 champs d'actions prioritaires sont :

- L'économie circulaire : le déchet ressource doit y jouer un rôle majeur
- La fiscalité environnementale : pour flécher les déchets vers plus de recyclage et favoriser la consommation de matières premières recyclées
- Les dispositifs de Responsabilité Elargie du Producteur : pour favoriser la production et la consommation durables
- La production d'énergie de récupération issue de matières non recyclables : pour un mix énergétique résolument élargi

La création de la CME marque la volonté de la profession de s'unir pour se donner tous les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux que le pays s'est fixé. Je suis convaincu que nous pouvons faire de la France le véritable leader de la transition écologique. 35 000 emplois créés au sein des territoires, des effets positifs sur notre balance commerciale (3 milliards d'euros) et une réduction de CO2 de 3,4 MT par an à horizon 2025, voilà ce que nous visons. Et c'est maintenant qu'il faut agir !

Jean-Marc Boursier

La Confédération des Métiers de l'Environnement en chiffres : 18,5 Mds€ de chiffre d'affaires ; 1,17 Mds€ d'investissements ; 1 529 entreprises ; 4 330 établissements ; 75 840 emplois directs non-délocalisables.



Projet de loi de finances pour 2018 – Amendements TGAP

Lors de l'examen du Projet de loi de finances pour 2018 par l'Assemblée nationale, deux amendements ont été déposés par les députés de la majorité (LREM).

Ils visent à augmenter la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) stockage et incinération dès 2018, jusqu'à 70 € par tonne.

(<http://www.assemblee-nationale.fr/15/amendements/0235A/AN/489.asp>).

La hausse envisagée avait pour but de répondre à l'engagement électoral pris par Emmanuel MACRON, à savoir l'augmentation de la TGAP et d'arriver à 100% des déchets plastiques recyclés.

La FNADE a réagi en dénonçant le maintien de propositions d'amendements non concertées, alors même que les travaux de la Feuille de Route Economie Circulaire allaient s'ouvrir.

Elle a également rappelé que la TGAP n'est pas centrale pour atteindre les objectifs du recyclage en dressant les constats suivants :

- Les capacités industrielles de tri/recyclage, les unités de CSR n'existent pas
- Il est indispensable de développer la filière française du recyclage
- Les objectifs de réduction du stockage introduits par la Loi de Transition Energétique seront atteints avec la trajectoire actuelle

C'est pourquoi la FNADE propose de :

- Maintenir la trajectoire TGAP actuelle jusqu'en 2020
- Mettre en place une TGAP spécifique sur les terres polluées et les boues minérales
- Mettre en place un plan d'investissement pour construire les capacités de tri, de transformation des matières, de compostage, de méthanisation dès 2018
- Accélérer le déploiement de la tarification incitative
- Mettre en place un mécanisme de soutien du marché des matières plastiques de recyclage
- Prévoir un point d'étape pour vérifier l'atteinte des objectifs en 2020
- Adapter si nécessaire la fiscalité déchets

les amendements initialement proposé pour augmenter dès 2018 la TGAP ont été finalement rejetés par la Commission des Finances de l'Assemblée nationale et ont donc été retirés par les parlementaires.

A noter que la TGAP fait aussi l'objet de discussions dans le cadre de la Feuille de Route Economie Circulaire, au sein de l'atelier dédié aux instruments économiques.



TGAP : Consultation sur le projet d'arrêté pris pour l'application de l'article 266 nonies du code des douanes

Le Ministère de la transition énergétique et solidaire (MTES) a mis en consultation une nouvelle version du projet d'arrêté, précisant les tarifs de la composante déchets de la TGAP.

A cette occasion, la FNADE a réaffirmé ses demandes qui n'avaient pas été prises en compte :

- Constitution du fait générateur de la TGAP par la réception des déchets sur la seule installation d'élimination des déchets
- Report de la liste des déchets susceptibles de produire du biogaz après analyse technique et scientifique du caractère fermentescible de chacun des codes déchets et après la fin des discussions dans le cadre de la Feuille de Route Economie Circulaire
- Possibilité d'écarter 10 moyennes journalières pour le calcul de la moyenne annuelle des émissions de NOx
- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 des dispositions relatives au calcul du rendement énergétique des installations thermiques de traitement et au calcul du taux de valorisation énergétique du biogaz capté sur les installations de stockage
- Calcul du rendement énergétique des installations thermiques de traitement de déchets non dangereux sur la base des déchets réellement traités et non sur la base des déchets réceptionnés sur site

En raison de l'impact important de cet arrêté sur l'activité des entreprises adhérentes, la FNADE reste vigilante sur la prise en compte de ses demandes.



Evolution de la fiscalité du carburant des véhicules de collecte et de transport de déchets

Le Parlement a entériné une forte augmentation sur le gazole mais récupérable sous conditions par les entreprises, et décidé de mesures en faveur du gaz naturel pour véhicules (GNV).

L'augmentation en 2018 de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le diesel est significative à près de 12% en moyenne nationale, dans le cadre d'un processus général d'alignement d'ici à 2021 de la fiscalité du gazole sur celle de l'essence.

Cependant pour 2018, les députés ont validé la proposition du gouvernement de rembourser la totalité de la hausse de la TICPE sur le gazole aux transporteurs routiers exploitant des véhicules professionnels d'un PTAC d'au moins 7,5 tonnes. L'enjeu économique de cette récupération partielle s'accroît donc pour la collecte pour compte d'autrui des déchets ménagers ou de ceux des activités économiques. Au-delà des camions à bras ou à grue auxiliaire utilisés par les personnes de droit privé ou les entreprises publiques soumises au droit commercial, la circulaire douanière du 1^{er} juin 2016 précise que les B.O.M., les engins de nettoyage de voirie (balayeuses et laveuses) de 7,5t et plus peuvent en bénéficier à titre d'exception.

La demande peut être transmise au service des douanes dès la fin de chaque semestre, par [le Cerfa n°13693*04](#), et au plus tard le 31 décembre de la deuxième année qui suit.

Par ailleurs, afin de contribuer au développement de la filière du GNV, les députés ont décidé de geler pour 5 ans la TICPE sur le GNV à son niveau de 2017, et ont également prolongé jusqu'en décembre 2018 le dispositif de sur-amortissement de 40% pour l'achat de véhicules d'un PTAC d'au moins 3,5 tonnes circulant au GNV ou au bioGNV.



Marque Fertilisant Durable : une reconnaissance européenne et un succès prometteur sur le marché

Les éléments essentiels sur la marque Fertilisant Durable ont été présentés le 13 novembre, par Afaïa, dans le cadre du Fertiliser Working Group à Bruxelles



Ce groupe de travail de la DG Growth rassemble 2 fois par an les administrations des États membres, et des représentants des fabricants, et assure le suivi des réglementations européennes pour les matières fertilisantes.

Lors de la session du 13 novembre, un point était consacré aux règles à mettre en place pour les allégations en matière de durabilité (*sustainability*) des fertilisants. Ces allégations feront partie du futur règlement européen harmonisé sur les matières fertilisantes et supports de culture, qui est actuellement en discussion au Parlement Européen et au Conseil des Ministres de l'Europe.

Rappelons que ce futur règlement a été initié dans le cadre du « paquet économie circulaire », et qu'il entend bien favoriser le développement et l'utilisation des fertilisants durables.

La marque Fertilisant Durable s'applique aujourd'hui sur des amendements organiques et des engrais organiques ou organo-minéraux, destinés aux marchés professionnels et grand public. Une dizaine de fabricants sont agréés pour l'utilisation de la marque, qui a déjà concerné plus de 1,3 millions de tonnes mis en marché depuis 2016.

[Retrouvez plus d'informations sur la marque Fertilisant Durable ici.](#)



EGA - Atelier 3 : Développer la bioéconomie et l'économie circulaire

Les contributions de la FNADE et les 10 propositions finales du gouvernement



Les états généraux de l'alimentation, lancés fin juillet 2017 par le Ministère de la transition écologique et solidaire et le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture s'organisent en deux chantiers : le premier est consacré à la création et à la répartition de valeur, le second à une alimentation plus saine, sûre, durable et accessible à tous.

La FNADE-SYPREA, a participé à l'atelier 3 ayant pour objectif de proposer des solutions aux problématiques posées par les ministères afin d'établir un plan d'action commun.

Les 2 contributions de la FNADE sont:

- lutter contre les discriminations dont font l'objet les intrants organiques issus de l'économie circulaire, en demandant à ce que l'usage de ces intrants organiques ne puisse être limité qu'après saisine et avis circonstancié des autorités de tutelle.
- permettre l'homologation en consortium et accélérer l'obtention d'AMM (autorisation de mise sur le marché) pour les produits issus d'une même famille afin de faciliter la mise sur le marché de produits innovants issus de l'économie circulaire.

Un bilan des propositions retenues pour les 6 premiers ateliers a été présenté par le président de la république le mercredi 11 octobre 2017.

- Mobiliser et produire durablement la biomasse pour l'économie circulaire et la bioéconomie
- Produire des fertilisants à partir de ressources organiques pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture avec des fertilisants issus de ressources non-renouvelables ;
- Faire du secteur agricole et agroalimentaire des acteurs-clés de la transition énergétique ;
- Développer les produits et les emballages biosourcés ;
- Optimiser la création de valeur par l'organisation des filières et des territoires ;
- Sécuriser les agriculteurs au regard de leur participation aux enjeux nationaux de développer de l'économie circulaire ;
- Développer la connaissance et la formation, favoriser l'innovation.



Automnales de l'ASTEE : Valorisation des boues et biodéchets de la source à la ressource

Les Automnales de l'Astee se sont déroulées à Colmar du 14 au 15 novembre 2017.



La FNADE – Anne-Valérie GOULARD, présidente du collège Valorisation biologique - et la FP2E (Fédération Professionnelle des Entreprises de l'EAU) – Luis CASTILLO ont pu interroger les représentants du MTES/DGPR et du MTES/DEB sur différentes interrogations liées à la réglementation que les professionnels se posaient.

On retiendra :

- **La non-discrimination des supports de culture issus de l'économie circulaire :**

Le MTES a affirmé que la question « était prise en compte »

- **Les installations existantes de tri-compostage et de tri-compostage-méthanisation :**

La LTECV n'autorisant pas de nouvelles constructions, la FNADE propose de travailler sur la qualité du produit sortant des installations déjà existantes.

- **Décret du 10 mars interdisant le mélange**

Pour le MTES, l'objectif est d'interdire des mélanges qui n'auraient pas lieu d'être, par exemple, le mélange d'OMR avec déchets triés à la source. Le ministère prévoit de publier un projet de FAQ afin d'identifier les mélanges autorisés ou non. La FNADE préconise de bien distinguer mélanges et dilutions.

- **Sortie du Statut de Déchet : demande d'harmonisation réglementaire**

Les digestats agricoles bénéficient déjà de la SSD. Pour tous les autres produits destinés au retour au sol, la SSD dépend du code de l'environnement ou du code rural, le sujet reste donc à travailler.

- **Qualité du compost de proximité**

La FNADE s'interroge sur les risques (environnementaux et sanitaires) liés au compostage de proximité. Malgré les réserves émises par l'INERIS dans une étude, le MTES précise que ces questions relèvent de la DGAL, et que des textes sont en consultation.





Programmation Pluriannuelle de l'Energie, atelier "Valorisation énergétique"

Elaborée par le Gouvernement, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie en France afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique.

Toutes les stratégies et tous les documents de planification qui comportent des orientations sur l'énergie doivent ainsi être compatibles avec les orientations formulées dans la PPE. La PPE doit également être compatible avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par les budgets carbone et la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

La présente PPE porte sur les deux périodes 2016-2018 et 2019-2023. Elle sera révisée d'ici fin 2018 puis tous les cinq ans, selon les mêmes modalités que la première programmation, et portera à chaque fois sur deux périodes de cinq ans.

Dans le cadre de la révision de la PPE, plusieurs ateliers ont été organisés par le Ministère dont l'atelier « Valorisation énergétique ». Cet atelier, qui s'est déroulé le 27 novembre 2017, visait à définir une politique générale de valorisation énergétique des déchets mise en œuvre à l'horizon de la PPE, en identifiant les technologies et les segments à soutenir en priorité et les équilibres économiques à trouver.

Force de proposition, la FNADE a rappelé l'importance de soutenir la valorisation énergétique- qui permet de fournir une énergie durable, compétitive, sécurisée et abordable à partir des déchets- par la mise en place des mesures suivantes :

- Soutenir la valorisation énergétique des déchets ménagers avec production d'électricité
- Accélérer le développement d'installations produisant de la chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération
- Encourager l'intégration de combustibles solides de récupération (CSR) dans le mix énergétique des réseaux de chaleur et des industriels
- Exploiter le potentiel d'économies d'énergie de la récupération et de la valorisation de la chaleur fatale



Arrêt « Malagrotta » : l'UE publie son étude sur le prétraitement des ordures ménagères avant stockage

La Commission européenne a mandaté en octobre 2015 une [étude](#) sur le prétraitement des déchets avant stockage, suite à l'arrêt dit « Malagrotta » rendu par la Cour de Justice de l'UE en 2014.

L'étude, publiée l'été dernier, examine les implications juridiques et opérationnelles de cette décision et relève les pratiques observées dans 18 Etats membres. Elle propose des recommandations en vue d'améliorer la mise en œuvre des exigences de prétraitement prévues dans la Directive Stockage. Parmi les 82 sites d'enfouissement visités pour la réalisation de cette étude (pas de sites visités en France), seulement un quart s'avère être en conformité avec ces exigences. Plus particulièrement observée, la stabilisation de la fraction organique des déchets n'est pas satisfaisante pour un ensemble d'Etats européens.

La Commission analyse actuellement les réactions des Etats-membres sur les conclusions de l'étude et se prépare d'ores et déjà à préconiser des politiques nationales de détournement du stockage, pour améliorer la situation. L'alternative « tout-TMB » ne sera pas une option car elle aurait pour conséquence de consommer des moyens financiers en créant de nouvelles capacités là où l'objectif de la Commission est d'orienter les financements publics, notamment européens, et les flux, notamment les biodéchets, vers des installations autres que le stockage. La France fait partie des bons élèves puisqu'elle a démontré qu'une politique volontariste permet de réduire le stockage tout en créant les conditions de l'augmentation de la valorisation.



Journée Technique Stockage : 1er décembre 2017

Le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ont organisé une journée technique dédiée au stockage le 1er décembre 2017.

Une présentation « Bilan et prospective » a été réalisée conjointement par le Ministère et la FNADE afin de porter un message commun. L'objectif est de faire un état des lieux de la filière du stockage des déchets non dangereux en France ainsi que des évolutions impactant la filière.

La FNADE a ainsi rappelé l'importance du stockage, maillon ultime et indispensable de la gestion globale des déchets, et souligné la nécessité de soutenir la production d'énergie électrique issue des ISDND ainsi que le développement de la valorisation du biogaz. Les ambitions de la filière-*accroître la valorisation du potentiel énergétique contenu dans les déchets stockés, proposer des solutions constructives et adaptées aux situations pour la couverture des casiers de stockage, affiner les dispositions conduisant à l'arrêt du suivi long terme*- et les évolutions des prescriptions techniques ont également été exposées lors de cette journée.



Représentativité patronale

Un arrêté du 3 octobre (Journal Officiel du 17 octobre 2017) proclame officiellement la représentativité du SNAD.

Avec près de 82 % de salariés représentés, le SNAD confirme sa position de chef de file dans l'animation du dialogue social de branche.

Rappelons que la représentativité conditionne la possibilité pour une organisation professionnelle d'employeurs :

- d'obtenir l'extension des accords conclus à son niveau, c'est-à-dire, de les rendre obligatoires à l'égard de l'ensemble des entreprises comprises dans leur champ d'application, qu'elles soient adhérentes ou non à la ou les organisation(s) signataire(s) ;
- de conclure des accords collectifs dans des domaines pour lesquels le code du travail exige l'extension (CDI de chantier, durée minimale des travailleurs à temps partiel, etc.).



Signature d'un accord-cadre sur la transition numérique

Qu'elle constitue une contrainte pour certains ou une opportunité pour d'autres, la transition numérique est une réalité quotidienne, qui dépasse les effets de mode.

Incontournable dans les moyens de communication, bien établi dans l'organisation du travail et bien sûr dans les outils et technologies de production, le numérique affecte tous les domaines de la vie de l'entreprise et tous les salariés, quel que soit leur niveau de qualification.

La branche des activités du Déchet ne s'y est pas trompée, en signant avec OPCALIA et l'Etat, un accord-cadre national d'engagement de développement de l'emploi et des compétences pour l'accompagnement de la transition numérique.

Signé par l'Etat le 3 novembre dernier, l'accord-cadre décline un ensemble d'actions d'accompagnement permettant aux entreprises de connaître leur degré de maturité à l'égard du numérique et d'acquérir une culture digitale par le biais d'outils de formation. Parallèlement à ces actions générales, l'accord permettra à la Profession d'intégrer la dimension numérique dans la conception de ses prochaines certifications de branche, pour allier mobilité et employabilité des salariés.



NOUVEAUX ADHERENTS

SOMOVAL est adhérent SNAD depuis juillet 2017



Calendrier des événements de notre secteur

Retrouvez l'agenda des prochaines manifestations de notre secteur



Du 12 au 14 décembre 2017 se tiendra *World Efficiency Solutions* à Paris sur le thème de l'économie circulaire et le bas carbone.

Du 13 au 14 décembre 2017, aura lieu le forum *Energaïa* à Montpellier sur le thème des énergies renouvelables.

Le 17 janvier 2018, se tiendra, à Paris, le *Colloque Energies renouvelables citoyennes* sur le thème de la dynamique de l'énergie citoyenne en Ile de France.

Le 18 janvier 2018, a lieu à Rennes, *la Journée technique tarification incitative ADEME* sur le thème : Pourquoi et comment la mettre en œuvre sur votre territoire ?

Elle se tiendra également le 8 février à Caen, le 20 février à Orléans et le 15 mars à Lyon.

Le 24 janvier 2018, auront lieu *les 11èmes Rencontres AMORCE et Eco-organismes (AMORCE)* à Paris sur le thème : Economie circulaire : la feuille de route des filières REP.

Du 30 janvier au 1^{er} février 2018, se tiendront *les Assises Européennes de la transition énergétique* à Genève. Rendez-vous annuel des acteurs territoriaux européens engagés dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.

Du 7 au 8 février 2018 aura lieu le *salon Biogaz Europe* à Nantes, événement référence du Biogaz en France.

Le 8 février 2018, se tiendra le 19^{ème} *colloque annuel du SER* sur le thème : Accélérons la croissance des énergies renouvelables face à l'urgence climatique.

SAVE THE DATE : Le jeudi 21 juin 2018, se tiendra le *Congrès de la FNADE* à Paris.

Du 27 au 30 novembre 2018, aura lieu le *salon Pollutec* à Lyon, le salon international des acteurs de l'environnement et de l'énergie au service de la performance économique.



DVD formation sécurité SNAD

Essentielle dans les activités du déchet, la prévention des risques professionnels débute à l'embauche des salariés et se poursuit par des rappels réguliers des bonnes pratiques.



La gamme des DVD proposés par le SNAD évolue, avec une mise à jour technique, et de nouveaux éléments pédagogiques destinés aux formateurs, qu'ils soient préventeurs professionnels, ou issus de l'encadrement de terrain souvent chargés de l'animation – sécurité des équipes :

Tout comme le DVD sur la collecte des déchets ménagers en porte à porte totalement remanié en 2015, les DVD sur les techniques de Manutention manuelle (ex-Gestes et Postures), et celui sur la Sécurité dans les centres de tri et de transit ont été revus. Ils sont disponibles pour les opérateurs et sont aussi proposés aux collectivités en régie directe et organismes de formation. Un accès par chapitre a été ajouté pour faciliter l'approche pédagogique des formateurs.

Autres nouveautés : un module d'évaluation avec un questionnaire à choix multiple (QCM) et des corrigés étayés par des images. Un manuel de l'animateur facilite la préparation des modules et leur adaptation au contexte local. Les manuels incluent l'intégralité des

contenus des supports, la feuille de saisie par les stagiaires, la grille de correction.

Le SNAD publie aussi des livrets Prévention-sécurité qui complètent le dispositif que les stagiaires peuvent conserver.

Tous ces outils peuvent être commandés dans la boutique en ligne FNADE ou par courrier.



Mise à jour du tableau de vérification – conformité des B.O.M. neuves de 2017

Consultez le guide juridique et le tableau de vérification à la réception des bennes à chargement arrière neuves pour optimiser la sécurité lors des achats et de la maintenance.

Parce qu'ils sont automatisés, les BOM et les lève-conteneurs sont dangereux et peuvent impacter sur la sécurité au travail des équipiers de collecte. L'employeur doit donc obligatoirement veiller à leur conformité, dès la commande, lors de l'admission-réception avant la mise en service. Ensuite il conviendra d'avoir une maintenance appropriée. Un Guide précise toutes ces notions juridiques.

Les normes techniques étant assez complexes à maîtriser, la rédaction de nombre des 200 points de vérification a donc été optimisée et clarifiée, grâce au dialogue entre des préventeurs du GT Sécurité de la FNADE et les ingénieurs des principaux fabricants français, membres du syndicat FAMAD.

Le Tableau 2017 intègre surtout quelques modifications obligatoires, formalisées par la Décision n° 33393 du 01-09-2016 du Bureau des véhicules lourds (Ministère chargé des transports) concernant les feux de pré-signalisation.

Retrouver ces documents dans le kiosque de la FNADE : <https://www.fnade.org/fr/kiosque-agenda/publications>

Pour en savoir plus, contact mail : d.burgess@fnade.com